

## DÉLIBÉRATION N°DL20210114 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 04 OCTOBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/09/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h15) ; M. Jean-Luc DEGRAIX (à partir de 19h35) ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19h05) ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h45) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h55) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY (à partir de 18h38) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 18h40) ; M. Romain PIPIER.

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h15).

M. Jean-Luc DEGRAIX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h35).

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 19h05).

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à Mme Béatrice COFFY.

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA.

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h55).

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION TAROT CLUB LA POIGNÉE**

**Mme Andonella FLECHET** expose ce qui suit :

Pour célébrer ses 30 ans, l'association « Tarot Club La Poignée » a organisé les 4 et 5 septembre dernier trois concours de tarot dans la salle Condorcet. Cette compétition a rassemblé des joueurs affiliés à la Fédération Française de Tarot.

L'association sollicite la commune de Saint-Chamond pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle, cette manifestation induisant de nombreux frais (location de salle, restauration, déplacement, publicité, etc.) qu'elle ne saurait assumer seule.

Compte tenu du dynamisme de cette association qui participe à plusieurs animations ou dispositifs de la ville et de l'intérêt de cette compétition, qui a généré la présence sur notre territoire d'une centaine de joueurs venus de toute la France, la commune de Saint-Chamond souhaite apporter son soutien par le biais d'une subvention exceptionnelle de 600 euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 € à l'association « Tarot Club la Poignée »,
- **d'autoriser** le versement de cette somme à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 67, article 6745.

-----oooOoo-----

Envoyé en préfecture le 14/10/2021

Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le

The logo for SLO (Système de Lutte Obligatoire) is displayed in blue and red.

ID : 042-214202079-20211004-DL20210114-DE

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/10/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD